

CONFERENCE GENERALE DE L'AIEA

(18-22 septembre 2000)

Discours prononcé au nom de la Commission européenne
par M. de Sampaio, Nunes, Directeur, DG Energie et Transport

Avant toute chose, permettez-moi Monsieur le Président, au nom de la Commission européenne de vous féliciter pour votre élection. Nous sommes convaincus que sous votre conduite, cette Conférence sera un succès.

1. Sécurité de l'approvisionnement

Je voudrais commencer mon intervention par un sujet qui est une préoccupation majeure, non seulement pour l'Union européenne, mais également pour beaucoup d'Etats représentés à cette Conférence, je veux parler de la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Cette préoccupation n'est certes pas nouvelle, mais l'évolution récente des prix du pétrole et les réactions contradictoires suscitées par le recours à l'énergie nucléaire lui redonnent une acuité toute particulière.

Les décisions en matière de politique énergétique impliquent souvent des investissements lourds dont la durée de vie, s'étend sur plusieurs dizaines

d'années. L'Union européenne dépend aujourd'hui pour plus d'un tiers de l'énergie nucléaire pour sa consommation d'électricité. Les installations nucléaires situées sur son territoire et celui des pays candidats à l'adhésion en font la région disposant de l'industrie du cycle nucléaire la plus développée et la plus diversifiée du monde.

Qu'en sera-t-il demain? L'énergie nucléaire peut-elle rester compétitive face aux autres, sources, et principalement face au gaz naturel? Celui-ci nécessite en effet des investissements moins lourds que le nucléaire. Cela dit, il est légitime, du point de vue de l'Union européenne, d'avoir quelques interrogations sur la sécurité de son approvisionnement énergétique à long terme. C'est pourquoi la Commission Européenne s'apprête à ouvrir un large débat sur cette question, si possible de façon objective et dépassionnée.

Concernant le pétrole, l'année dernière, et surtout l'année dernière en cours, nous ont rappelé que son prix demeure extrêmement volatile. Quant au charbon, les engagements pris en matière de réduction de gaz à effet de serre, n'incitent pas, loin s'en faut, à recourir de façon accrue à cette source d'énergie. La place que pourront prendre les différentes sources d'énergies renouvelables dépend largement de leurs possibilités d'industrialisation et de leur compétitivité à court et moyen terme. C'est vraisemblablement dans le sens de la complémentarité qu'elles devront trouver leur place. Quant au gaz naturel, ses réserves se trouveront de plus en plus éloignées des zones de consommation.

L'énergie nucléaire est donc une option intéressante dans la mesure où l'approvisionnement en uranium est non seulement très diversifié donc également très sûr. Il s'agit de plus d'une source d'énergie qui ne produit pas de gaz à effet de serre.

Je voudrais, Monsieur le Président, insister sur ce dernier point. En décembre 1997 la troisième conférence des Etats parties à la convention-cadre sur les changements climatiques s'est réunie à Kyoto au Japon. Cette conférence a permis l'élaboration d'un protocole, signé par tous les Etats membres de l'Union, et par la Communauté, qui ont accepté de se donner pour objectif de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Lors de la signature de ce protocole, la Communauté européenne s'est engagée vers 2010 à réduire de 8%, par rapport à la valeur de référence de 1990, les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement planétaire. Il est important de souligner que les engagements souscrits dans le cadre de ce protocole une fois ratifié demandant juridiquement contraignants.

L'énergie nucléaire présente donc la particularité de ne pas relâcher en effet pratiquement de gaz 'a effet de serre. De ce point de vue, tout plaide pour que le nucléaire reste une source d'énergie importante à long terme. Cela dit, il faut bien admettre qu'aujourd'hui, les circonstances politiques ne sont guère favorables au développement du nucléaire dans l'Union. Voilà pourquoi dans la Commission Européenne on souhaite initier une réflexion majeure sur les conditions nécessaires pour un avenir durable du nucléaire. Les évolutions constatées sur le nécessaires pour un avenir durable du nucléaire. Les évolutions constatées sur le marché de l'électricité aux USA et les discussions qui ont lieu au Japon nous encouragent à le faire.

Si, à terme, la part du nucléaire à la production d'électricité devait décroître, l'Union européenne risquerait ne pas arriver à stabiliser ses émissions de CO2 aux alentours de 2010. Au contraire, les émissions pourraient augmenter de 10% environ en 2010 (par rapport à 1990) et de 15% en 2020. Cette tendance serait due à la fermeture anticipée de certaines centrales nucléaires, sûres et

compétitives et à l'importante augmentation du gaz naturel dans la consommation d'énergie. Il ne faut pas sous-estimer le méthane comme puissant gaz à effet de serre.

Dès lors, une question politique fondamentale pour l'avenir est bien celle de la cohérence entre la politique d'abandon du nucléaire, d'une part, et celle d'une lutte nécessaire contre le réchauffement de la planète, d'autre part.

L'Union est aujourd'hui divisée sur le recours à l'énergie nucléaire. L'option nucléaire, comme choix de société et comme source d'approvisionnement en énergie, devra être sérieusement débattue. Elle pourrait bien présenter des avantages en termes de compétitivité économique, de sécurité d'approvisionnement et de contribution à la réduction de l'effet de serre. Mais d'un autre côté, il est aussi important de reconnaître qu'elle présente toujours, à ce jour, des inconvénients en matière de sûreté radiologique, de démantèlement des installations obsolètes et de gestion des déchets hautement radioactifs.

Seule la transparence dans le cadre d'un réel débat démocratique sera en mesure d'apporter la légitimité nécessaire aux choix énergétiques de demain. La Commission se doit d'y apporter des éléments nécessaires à la réflexion. Elle devra également prendre les initiatives nécessaires afin de faciliter la prise de décision par les Etats membres, en vue de garantir un approvisionnement sûr en électricité des pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union Européenne aux pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO's) candidats à l'adhésion y ajoute une dimension supplémentaire.

2. Elargissement de l'Union Européenne.

Le volet nucléaire du dossier élargissement pose pour l'Union européenne essentiellement la question de la sûreté des réacteurs de certains pays candidats. Dans le cadre des «Partenariats pour l'adhésion» et au cours des discussions qui ont précédé la décision, en décembre 1999, d'ouvrir des négociations d'adhésion à tous les pays candidats, des tendances claires ont, pu être dégagées quant à l'évolution du parc nucléaire des PECO'S. Dans ce contexte nous avons bien pris note de l'offre fait par le Directeur Général de l'AIAE de travailler plus étroitement avec la Commission sur cette question. Nous serons heureux de discuter les modalités avec le Secrétariat de l'Agence. Les réacteurs de type soviétique de première génération qui ne peuvent être améliorés, à des coûts raisonnables, afin d'atteindre un niveau de sûreté équivalent à celui des réacteurs occidentaux vont être fermés. Des accords politiquement contraignants ont été conclus, à cet effet, par la Commission avec les pays concernés. Les autres réacteurs font déjà l'objet d'améliorations substantielles leur permettant d'atteindre, dans un délai raisonnable, un niveau de sûreté satisfaisant.

Malgré les fermetures, la puissance installée des PECO'S candidats à l'adhésion devrait finalement demeurer aux alentours de leur niveau actuel d'ici à 2010. Au-delà, comme dans l'Union européenne actuelle, des décisions devront être prises pour remplacer les installations électronucléaires ayant atteint la limite de leur durée de vie. Une réflexion sur le choix d'une filière nucléaire de remplacement prend ici tout son sens et doit faire partie de notre réflexion à long terme.

Nous ne pouvons que nous féliciter que l'Union ait pu mettre en place plusieurs outils financiers destinés à aider les pays candidats à atteindre l'objectif d'un

niveau élevé de sûreté nucléaire (programme PHARE, prêts Euratom). La Commission a récemment posé plusieurs actes importants dans ce cadre: il s'agit d'une part de notre contribution à la création auprès de la Berd de fonds spécifiques destinés à la mise à l'arrêt anticipée de certains réacteurs moins sûrs dans les pays candidats et d'autre part de la décision d'attribuer un prêt Euratom important pour la modernisation des tranches 5 et 6 de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie.

D'une manière plus général, le succès de la conférence de donateurs organisée en juin à Vilnius pour la mise à l'arrêt de la centrale d'Ignalina démontre que la sûreté nucléaire est une préoccupation partagée par l'ensemble de la communauté internationale.

3. Sûreté nucléaire

L'Union ne s'intéresse pas à la sûreté nucléaire uniquement dans le cadre de son élargissement. Elle est disposée à faire partager son expérience en matière de sûreté nucléaire avec les pays ayant fait le choix nucléaire, afin de favoriser le développement économique mondial, tout en préservant l'environnement. Les Etats membres ayant recours à l'énergie nucléaire ont édicté des normes et se sont dotés de structures internes qui ont permis à l'Union dans son ensemble d'être aujourd'hui considérée comme une zone d'excellence en matière de sûreté nucléaire.

Par ailleurs, la protection de l'homme et de l'environnement contre les dangers résultant des radiations ionisantes est un élément fondamental du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique. Une part

importante de l'action de la Commission en la matière est de favoriser le développement d'une culture de sûreté nucléaire en Europe. C'est dans cet esprit que la Communauté et ses Etats membres ont adhéré à la convention sur la sûreté nucléaire et que l'adhésion à la convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs est actuellement en discussion. Je voudrais aussi souligner que le développement d'une coopération particulièrement active dans le domaine nucléaire, avec la Russie, l'Ukraine et l'Arménie notamment, s'est également poursuivie. Cette coopération devra se poursuivre et doit continuer à inclure les autorités de sûreté de ces pays, ainsi que celles des autres NEI.

Pour ce qui concerne l'Ukraine, je voudrais souligner combien nous saluons la décision du Président Kuchma d'arrêter la centrale de Tchernobyl définitivement le 15 décembre prochain. Cette décision s'inscrit dans l'accord conclu entre l'Ukraine et les pays du G7 et la Commission européenne en 1995. La Commission continuera également à honorer ses engagements de coopération pris dans ce contexte, notamment en ce qui concerne les capacités de production de remplacement. Dans le cas de l'Ukraine également, l'engagement de la communauté internationale pour un haut degré de sûreté a été confirmée par le succès de la conférence de donateurs organisée en juillet à Berlin pour le projet d'assainissement du sarcophage de Tchernobyl. Avec les nouveaux engagements faits à Berlin, la contribution de l'Union européenne au financement de ce projet complexe situera à hauteur de 57%.

Sur son propre territoire, la Communauté continue d'identifier les aspects de la sûreté nucléaire qui pourraient bénéficier d'une harmonisation ou d'une approche technique commune. La participation des pays candidats à l'adhésion a été encouragée dans ce domaine.

Un plan d'action de la Communauté pour une gestion responsable des déchets radioactifs est en préparation. Il devrait se fonder sur les meilleures pratiques suivies par les Etats Membres, en vue de les étendre à toute l'Union Européenne.

Je voudrais pour conclure ce point sur la sûreté nucléaire dire quelques mots sur le démantèlement des installations nucléaires. Le démantèlement est une activité qui acquiert une importance accrue en Europe, vu l'obsolescence des équipements les plus anciens et, étant donné que, dans la perspective du prochain élargissement, certains des pays candidats ont pris des engagements définitifs de fermeture de certaines de leurs réacteurs nucléaires. Le démantèlement de ces installations est une activité nécessaire qui prendra du temps et à laquelle les industriels de l'Union Européenne pourront contribuer sur la base de l'expérience acquise dans leurs propres installations.

4. Contrôle de Sécurité.

Le contrôle de l'utilisation pacifique des matières nucléaires est une autre activité à laquelle l'Union Européenne et la communauté internationale attachent une importance particulière. En témoignent les débats, parfois passionnés, qui ont eu lieu lors de la dernière conférence d'examen du Traité de non-prolifération qui s'est déroulée à New York au printemps dernier et dont je me félicite qu'elle fût un succès, même s'il reste des questions difficiles à régler.

La mise en oeuvre des contrôles de matières nucléaires au sein de l'Union continue d'être pleinement satisfaisante. Cela est dû, notamment, à l'excellente coopération entre les inspecteurs: de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et de la Commission européenne. Cette coopération s'est renforcée

depuis la mise en oeuvre, à partir de 1992, de la Nouvelle Approche de Partenariat au sein des treize états non dotés d'armes nucléaires de l'Union. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'amélioration consécutive des performances des deux organismes de contrôles. La Commission continuera de travailler avec l'Agence dans cette voie.

La Commission soutient aussi activement l'Agence dans le développement de ce qu'il est convenu d'appeler les «garanties intégrées». Ce concept, qui résulte de la combinaison des mesures contenues dans les accords de garanties traditionnelles avec celles découlant du protocole additionnel, adopté par le Conseil des gouverneurs dans le cadre du programme de renforcement des garanties, favorise une approche plus qualitative du contrôle et devrait entraîner une réduction des activités classiques basées sur la comptabilité des matières. Ce sera bienvenu en raison des ressources nécessairement limitées dont disposent les deux institutions.

L'Union européenne a toujours été une zone exempte de préoccupation en matière de non-prolifération. Nul doute que cela restera vrai à l'avenir et je formule donc le vœu que les garanties de demain permettent davantage à l'Agence de concentrer ses ressources et ses efforts sur des zones où des risques réels se posent.

5. Approvisionnement

La Commission européenne est, par ailleurs, un acteur important dans l'approvisionnement en combustible nucléaire. Pour ce faire, elle a mis en oeuvre une politique commune d'approvisionnement fondue sur les dispositions

particulières du traité Euratom. Dans ce contexte, une attention particulière est portée à la surveillance des marchés et au maintien d'une diversification suffisante des sources d'approvisionnement.

6. Recherche et développement technologique.

Le domaine de la recherche et du développement technologique est également essentiel si nous voulons assurer un avenir à l'énergie nucléaire. C'est pourquoi l'objectif du cinquième Programme cadre de RDT (Recherche et développement technologique) communautaire, lancé en 1998 pour une période s'étendant jusqu'en 2002, est de contribuer à pouvoir exploiter, de manière durable, le potentiel de l'énergie nucléaire. Ceci vaut tant pour les aspects liés à la fission que pour ceux liés à la fusion, en rendant les technologies actuelles encore plus sûres et plus économiques et en explorant de nouveaux concepts prometteurs.

S'agissant de la fission, le prochain programme de RDT communautaire devra impérativement placer la problématique de la gestion responsable des déchets parmi ses priorités premières. Quant à la fusion, le point le plus important est bien évidemment l'avenir du projet ITER. Les activités relatives à ce projet s'exercent dans le cadre de l'accord ITER-EDA, sous les auspices de l'AIEA. L'an passé a vu se développer avec succès une option à coût réduit, inférieur d'environ 50 % au coût du projet initial. Il est maintenant essentiel de rapidement désigner le pays qui sera chargé d'accueillir le site d'ITER.

7. Relations extérieures.

La Communauté a également d'autres activités dans le domaine de la coopération nucléaire internationale.

Les négociations d'un accord de coopération dans le domaine de la recherche en matière de fusion entre Euratom. et les Etats-Unis se sont achevées en Avril 2000. La signature de cet accord devrait avoir lieu prochainement.

La négociation d'un accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre Euratom et le Japon a progressé au cours de ces derniers mois. Les discussions en cours ont clairement montré qu'un tel accord pourra créer un cadre juridique stable pour les relations entre l'Union et le Japon dans le domaine nucléaire. Les deux parties ont rappelé récemment que cet accord constituait pour elles une priorité.

Les négociations d'un accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devraient également débiter prochainement avec l'Ukraine. Il devrait en être de même, dans les prochains mois, avec le Kazakhstan et l'Ouzbékistan.

Les négociations d'un accord de coopération dans le domaine de la fusion se sont, par ailleurs, achevées en juin 2000 avec le Kazakhstan.

S'agissant de la Fédération de Russie, les négociations d'accords de coopération en matière de sûreté nucléaire et en matière de fusion sont presque achevées. La signature de ces accords devrait avoir lieu dans les prochains mois. Des actions ponctuelles de coopération nucléaire ont également été développées entre la

Fédération de Russie et l'Euratom, notamment au travers des actions développées par le Centre Commun de Recherche d'Euratom.

En sa qualité de membre à part entière du Conseil Exécutif de la KEDO depuis 1997, et pour une période de cinq ans, la Communauté joue un rôle actif afin de contribuer à maintenir la paix et la stabilité et assurer les objectifs de non-prolifération dans la péninsule coréenne. L'heure est aujourd'hui au renouvellement de la participation de la Communauté à la KEDO. Bien que ses modalités définitives soient encore en négociation, il est clair que l'Union entend rester impliquée dans cette organisation, comme dans toute initiative tendant à contribuer au maintien de la paix et à la non-prolifération des armes nucléaires.

8. Conclusions.

J'espère que cette présentation a pu fournir une vue d'ensemble des activités de la Commission européenne dans le domaine nucléaire. Comme vous avez pu le remarquer, celles-ci couvrent des aspects très variés. Au-delà des questions techniques et législatives où la Commission est amenée à intervenir, elle a aujourd'hui à faire face dans de nombreux domaines à de vrais choix politiques et de société.

Il est clair qu'il appartiendra à chaque Etat de relever les défis qui se présenteront dans les prochaines années. C'est également vrai pour les Etats membres de l'Union européenne. Cela dit, il est tout aussi vrai que la Commission ne peut pas se cantonner à un simple rôle de gestionnaire ou d'administrateur de décisions prises dans le cadre institutionnel communautaire. La Commission a toujours eu un rôle actif et d'initiative dans la construction

européenne et, dans ce cadre, l'énergie occupera une place d'autant plus importante que notre dépendance énergétique extérieure a tendance à augmenter. C'est pourquoi l'ouverture d'un large débat sur la place du nucléaire dans l'approvisionnement futur en énergie de l'Europe s'avérera capital. Je dis l'Europe et pas seulement l'Union Européenne, et, même, avec la mondialisation de l'économie, l'intégration progressive des marchés de l'électricité et l'interconnexion de plus en plus large des réseaux, c'est progressivement l'ensemble des pays réunis ici qui sera concerné.

Je vous remercie de votre attention